

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 10 novembre 2022

DL-20221117-004

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE		X	Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN		X	Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Daniel AVEDIGUIAN
Georges THOMAS	Jean-Pierre GAITET
Corinne SAVIN	Marion MÉLIS
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Sylvie VIRICEL	Patricia DRAI
Jean-Michel LADOUCE	--
Margaux CHAROUSSET	--
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie GRIMAUD	68,9%	29	20	26



FINANCES

Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès du Département de l'Ain concernant la création d'un poste de responsable de bibliothèque

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle que la signature de la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Miribel, engage conjointement les parties à développer la lecture publique sur une période de 6 ans (2023-2028). L'objectif est d'améliorer la qualité du service rendu pour répondre aux besoins et attentes des habitants d'une commune de plus de 10 000 habitants.

La Commune s'est notamment engagée à recruter et salarier un responsable qualifié, à le former au métier de gestionnaire de bibliothèque pour travailler en lien avec la Bibliothèque départementale et le réseau intercommunal.

Pour être éligible à la subvention allouée spécifiquement par le Département de l'Ain, la Commune doit ouvrir au recrutement un poste permanent, à temps complet, relevant de la catégorie B ou A compte tenu de la strate démographique à laquelle elle appartient.

La Bibliothèque départementale doit être étroitement associée au processus de recrutement (analyse des besoins, validation du profil de poste, analyse des candidatures, participation au jury). La procédure de recrutement doit être conforme aux règles de la Fonction publique.

En contrepartie, le Département de l'Ain alloue une aide financière forfaitaire à hauteur de 50% du coût brut chargé de référence les deux premières années puis 30%, les trois années suivantes.

	Coût brut chargé de référence	Aides années 1 et 2	Aides années 3, 4, 5
Catégorie A	42 000 €	21 000 €	12 600 €
Catégorie B	35 000 €	17 500 €	10 500 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter l'aide financière du Département de l'Ain pour cette création de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de création d'un poste permanent et à temps complet, de responsable qualifié de la bibliothèque.

ENGAGE une procédure de recrutement conforme aux règles de la Fonction publique et aux attendus du Département de l'Ain.

SOLLICITE l'aide financière forfaitaire du Département, déployée sur 5 ans.

INSCRIT la dépense de personnel au Chapitre 012 du budget communal.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 17 novembre 2022.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire

Jean-Pierre GAITET

